



MALI

Brève Analyse de Protection | Mai 2026

RÉSUMÉ

Les 25 et 26 avril 2026, le Mali a connu des attaques d'ampleur menées par les groupes armés. Ces offensives ont ciblé plusieurs positions stratégiques des autorités militaires dans différentes localités, y compris la périphérie de la capitale Bamako, ainsi que plusieurs villes du pays (notamment Kidal, Mopti, Gao, Ménaka). Ces attaques ont entraîné une détérioration significative de la situation sécuritaire, avec des impacts sur la population civile (dont les pertes de vies humaines). Dans ce contexte, plusieurs localités du nord du Mali et certains axes principaux seraient désormais sous l'influence ou le contrôle de groupes armés, traduisant une évolution préoccupante de la dynamique du conflit.

Ces événements s'inscrivent dans une crise sécuritaire et humanitaire persistante depuis 2012. Les risques de protection nécessitant une attention immédiate à la suite des attaques du 25 avril sont les suivants :

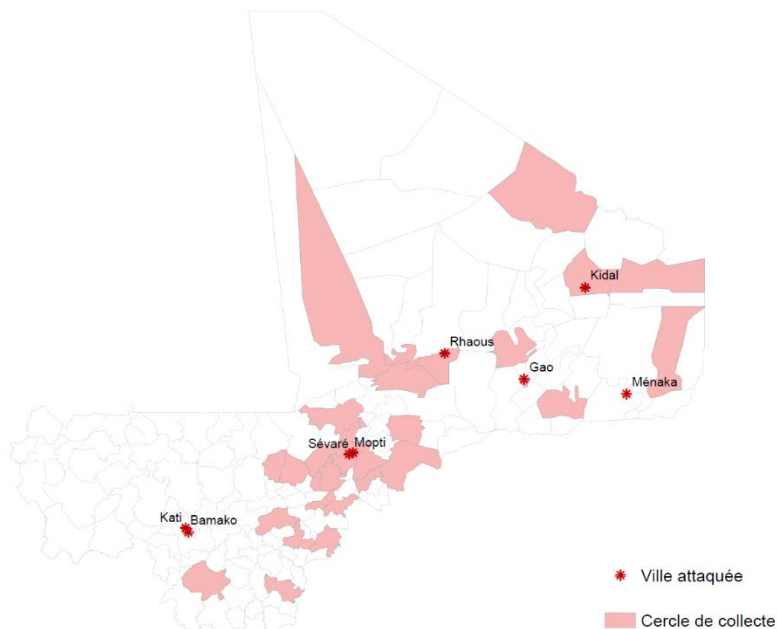
- 1. Attaques contre les civils, homicides et attaques contre les biens de caractère civil**
- 2. Mutilations et blessures graves dues aux engins explosifs**
- 3. Violence basée sur le genre**
- 4. Mouvement de population, blocus et restrictions de mouvement**
- 5. Désinformation**

ACTION URGENTE

- Assurer la protection des civils et la cessation immédiate des hostilités, tout en garantissant la sécurité du personnel humanitaire et le respect du droit international humanitaire ainsi que des principes humanitaires.
- Renforcer les efforts de prévention et de mitigation des risques liés à la désinformation.
- Mener des séances urgentes d'information sur les engins explosifs et la réduction des risques.
- Mobiliser des financements additionnels pour la réponse d'urgence en protection, y compris les services de protection et de soutien psychosocial, afin d'assurer une prise en charge rapide et adaptée des personnes affectées, notamment les victimes d'engins explosifs, les personnes déplacées et les survivantes de violences basées sur le genre.
- Améliorer l'accès humanitaire en vue de faciliter les interventions en faveur des personnes ayant besoin de protection et d'assistance.

CONTEXTE

Au premier trimestre 2026, les allégations de violations des droits commises à l'encontre des civils ont fortement augmenté, avec un total de 13,718 violations. Les victimes concernent l'ensemble des catégories de population, notamment 9,847 violations affectant les hommes¹, 2,752 affectants les femmes, 678 affectants les garçons et 440 affectants les filles. Ceci représente une hausse de 7% par rapport au trimestre précédent. Les violations ont été enregistrées dans un nombre croissant de régions, mettant en évidence une détérioration continue de l'environnement de protection des civils. Cette situation s'est particulièrement aggravée à la suite des attaques du 25 avril 2026, ayant touché plusieurs localités du pays, notamment **Bamako, Kati, Mopti, Sévaré, Gao, Kidal, Ménaka, Rharous (ville)**, entre autres. Ces attaques de grande ampleur ont causé d'importantes pertes en vies humaines parmi les populations civiles et provoqué des nouveaux déplacements de populations.



Les affrontements entre les forces de sécurité maliennes et les groupes armés, après le week-end du 25 avril, ainsi que les restrictions de circulation imposées sur les principaux axes routiers sortant de/menant vers Bamako ont davantage fragilisé la situation sécuritaire et humanitaire. Les conséquences économiques naissantes pourraient se faire plus sentir dans les semaines à venir dans plusieurs zones du pays. Cette situation continue d'entraîner des répercussions majeures sur la protection des civils, l'accès humanitaire et la fourniture de services essentiels dans les zones affectées.

RISQUES DE PROTECTION

RISQUE 1 Attaques contre les civils, homicides et attaques contre les biens de caractère civil

Les récentes attaques et affrontements armés ont entraîné de graves atteintes à l'intégrité physique et psychique des populations civiles. De nombreux cas de blessures et de mutilations causées par des engins explosifs ont été rapportés, tandis qu'un climat généralisé de peur, d'anxiété et de psychose s'est progressivement installé au sein des communautés affectées. Les populations vivent dans une forte inquiétude liée à la multiplication des attaques, aux affrontements armés et au risque permanent d'incidents sécuritaires.

Les **atteintes au droit à la vie** demeurent particulièrement préoccupantes. 20 des 32 atteintes au droit à la vie rapportées entre le 24 et 29 avril seraient liées aux attaques du 25 avril. De plus, environ 55 violations liées à des coups et blessures y compris par engins explosifs auraient été commises pendant la même période, dont environ 18 directement liées aux attaques.

Les violences ont également touché des zones résidentielles, provoquant des **destructions et des dommages importants aux biens civils**, notamment des maisons, des véhicules, des commerces et des lieux de culte. Des cas de pillages ciblant des domiciles de fonctionnaires, de militaires et de personnels humanitaires ont été signalés. À Kidal, quatre boutiques auraient été pillées le 28 avril par des groupes armés.

Le **caractère civil des sites accueillant des personnes déplacées internes (PDI)** a également été affecté. Des incidents graves ont été signalés, notamment l'incendie et le pillage du site de déplacés de Sénou, en périphérie de Bamako, ainsi qu'une explosion à proximité du site de Sossokoira à Gao. En effet, pour le site de personnes déplacées de Sénou à la suite des attaques

¹ Les hommes sont les plus touchés par ces violations du fait de leurs rôles et pouvoirs économiques. En effet, les principaux profils socioéconomiques des victimes sont « agriculteurs, éleveurs et commerçants » et ces secteurs sont dominés par des hommes.

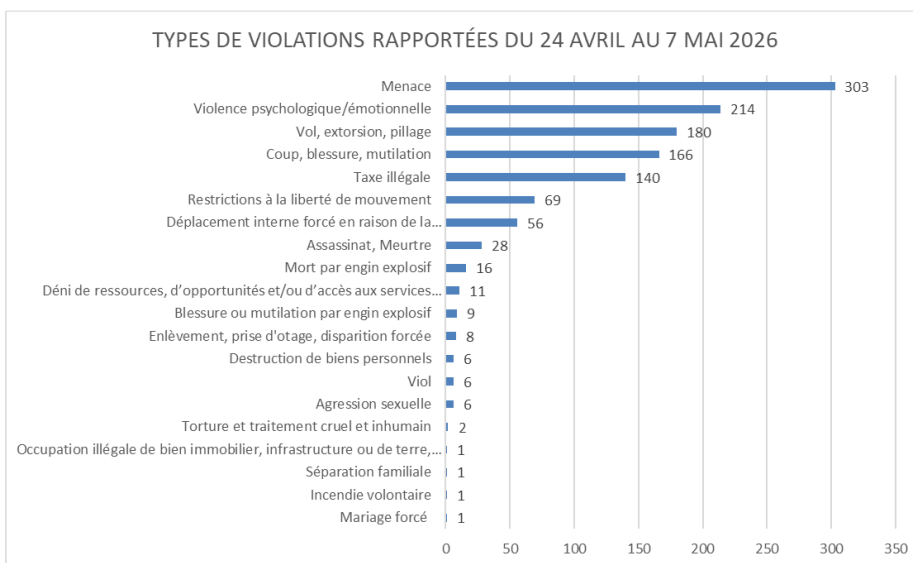
du 25 avril, des individus armés auraient fait irruption sur un site afin d'y mener des fouilles et des contrôles, provoquant un mouvement de panique au cours duquel trois personnes déplacées auraient perdu la vie. Après le départ des hommes armés, le site aurait été incendié et saccagé par des membres de la communauté locale. Il convient de noter que ce site faisait déjà l'objet d'un processus de relocalisation au moment des faits.

À Mopti, plusieurs incidents isolés ont affecté des sites de PDI et de réfugiés. Deux filles et une femme auraient été atteintes par des balles perdues (**Socoura et Walirdé**) dont un enfant déplacé et une femme enceinte aurait subi un avortement à cause des détonations sur le site de Barbé II. Dans la ville de Sévaré et ses environs, les personnes déplacées vivant dans les 28 sites recensés ont été replongées dans la peur en raison des combats opposant les forces de défense et de sécurité aux groupes armés. Plusieurs sites, notamment **Diondiori, Village CAN, Walirdé, Sarema, Diallongo et Tombouctou-Courani**, sont situés à proximité immédiate des camps militaires et des zones d'affrontements, exposant davantage les populations déplacées aux risques sécuritaires.

L'impact psychologique des attaques sur la population a été profond et multiforme. L'exposition directe aux violences, la perte de proches, de biens et du sentiment d'insécurité ont engendré des traumatismes importants et des réactions de détresse psychosociale au sein des communautés affectées.

L'absence de pièce d'identité, notamment pour les personnes déplacées de force, constitue un risque pour leur sécurité dans le contexte actuel où les contrôles sont plus fréquents.

L'absence de pièce d'identité, notamment pour les personnes déplacées de force, constitue un risque pour leur sécurité dans le contexte actuel où les contrôles sont plus fréquents.



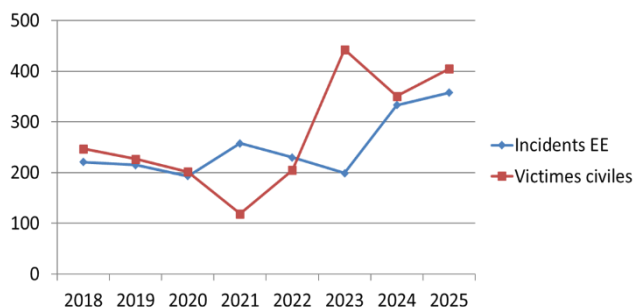
RISQUE 2 Mutilations et blessures graves dues aux engins explosifs

Le risque d'exposition aux restes explosifs de guerre (REG) et aux engins explosifs improvisés (EEI) demeure extrêmement préoccupant et connaît une aggravation significative. Selon les données du monitoring de protection, **130 victimes liées aux engins explosifs ont été recensées au premier trimestre 2026**, dont 92 blessés et 38 décès, contre 55 victimes enregistrées à la même période en 2025.

Les attaques menées par les groupes armés les 25 et 26 avril, ainsi que les opérations de riposte des forces de défense et de sécurité, ont considérablement accru les risques pour les populations civiles. À la suite de ces événements, **environ 13 personnes auraient été tuées et 9 autres blessées par des explosions d'engins explosifs**.

Parmi les incidents les plus graves, un véhicule contenant des explosifs aurait explosé à proximité du site de personnes déplacées internes de **Sossokoira, à Gao**. L'explosion aurait causé la mort d'environ sept personnes, dont deux filles, quatre femmes et un homme âgé, et fait neuf blessés, parmi lesquels des femmes et des enfants.

À **Sévaré**, un autre engin explosif aurait explosé entre une école et une mosquée après une tentative de démantèlement par les forces de sécurité maliennes, illustrant le niveau élevé de menace que représentent les engins explosifs dans les zones habitées et à proximité des infrastructures civiles essentielles.

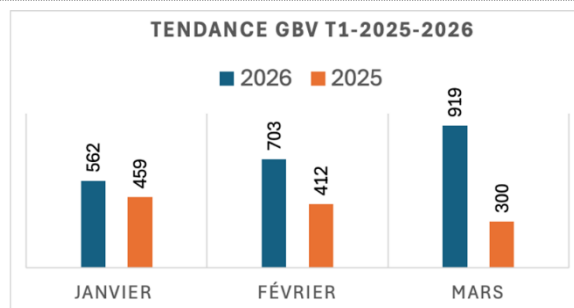


À la suite de ces événements, **environ 13 personnes auraient été tuées et 9 autres blessées par des explosions d'engins explosifs**.

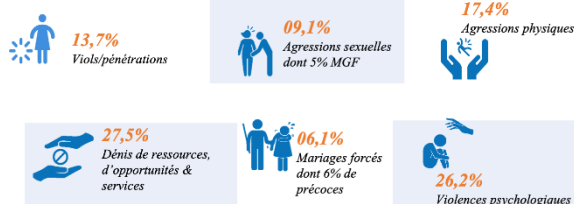
RISQUE 3 Violences basées sur le genre

La sécurité des femmes et des filles atteint un seuil critique. Alors que le retrait des financements a affaibli les structures de prise en charge, le premier trimestre 2026 enregistre une forte augmentation d'incidents de VBG, avec une hausse de près de 85 % des cas rapportés par rapport à l'année précédente. Ces chiffres (2 184 incidents) démontrent une crise de protection profonde, exacerbée par un climat d'impunité et un accès de plus en plus restreint aux soins vitaux pour les survivantes. Cette augmentation reflète à la fois la persistance des risques de protection et la vulnérabilité accrue des femmes et des filles dans un contexte de détérioration sécuritaire

Les attaques des 25 et 26 avril 2026, ainsi que le repli des forces de défense et de sécurité dans certaines localités, ont davantage exacerbé les risques de violences basées sur le genre. Des **allégations de viols et d'autres formes de violences sexuelles** ont été rapportées dans certaines localités, notamment à **Kidal et à Gao**, suscitant de fortes préoccupations quant à la protection des femmes, des filles et des autres personnes à risque dans les zones affectées par le conflit.



Typologie des cas de VBG (selon la classification GBVIMS)



RISQUE 4 Mouvement de population, blocus et restrictions de mouvement

Au premier trimestre 2026, le monitoring de protection a documenté **785 cas de mouvements forcés et de restrictions de mouvement** affectant les populations civiles. La dégradation de l'environnement de protection, aggravée par les attaques des 25 et 26 avril 2026, a provoqué de nouveaux déplacements internes et transfrontaliers dans plusieurs régions du pays.

Depuis le 25 avril, **plusieurs mouvements de populations à l'intérieur du Mali ainsi qu'à destination des pays voisins** ont été signalés. Dans la région de **Gao**, environ 540 personnes auraient quitté la zone de **Labezanga (cercle d'Ansongo, commune de Ouatagouna)** pour se réfugier à **Ayorou, dans la région de Tillabéri au Niger**. Quelques ménages auraient quitté la **ville de Kidal** en direction de **Timiaouine, dans le cercle de Bordj Badji Mokhtar en Algérie**.

Environ 122 ménages auraient également été contraints de quitter **Labezanga** pour rejoindre la commune **d'Ansongo**, perçue comme une zone plus sécurisée. 87 ménages auraient été déplacés dans **le cercle de Goundam**, à la suite de menaces proférées le 5 mai par des groupes armés. Bien que ces déplacements ne soient pas exclusivement liés aux attaques du 25 avril, celles-ci ont contribué à exacerber une situation déjà marquée par une forte pression sécuritaire dans les régions de **Tombouctou, Mopti et Bandiagara**.

Entre le 26 avril et le 5 mai 2026, environ 78 ménages, soit 194 personnes, auraient été déplacés des communes **de Soye, Sio et Pignari-Bana vers Mopti, Takouti et Somadougou**. Ces déplacements seraient liés aux craintes sécuritaires et au climat de psychose ayant suivi les attaques du 25 avril. Dans la région de **Kayes**, l'insécurité aurait également entraîné, au 30 avril, le déplacement de 2 045 personnes en provenance du village de **Wassamangaté vers Sandaré, Samantra et Gounougédou**, selon les données de la DRDSES.

Parallèlement aux déplacements de populations, les **restrictions de mouvement se sont intensifiées**. Le 28 avril, des groupes armés ont annoncé un « blocus » de Bamako, déclarant la fermeture des principaux axes d'accès à la capitale. Cette annonce aurait été suivie de l'installation de checkpoints irréguliers et de blocages routiers sur plusieurs axes stratégiques, notamment les routes nationales reliant Bamako à Kayes, Diema, Kouremale, Segou, Sikasso et Kita. Depuis septembre 2025, les défis dans l'approvisionnement en carburant continuent de perturber les conditions de vie et les activités socio-économiques, y compris les opérations humanitaires.

La situation demeure particulièrement préoccupante dans **certaines localités déjà affectées par des restrictions de mouvement** avant les événements du 25 avril, notamment à Léré et Diafarabé. Ces contraintes continuent de limiter l'accès des populations à la nourriture, aux soins de santé, aux services essentiels ainsi qu'aux mécanismes de protection et d'assistance humanitaire.

RISQUE 5 Désinformation

À la suite des attaques du 25 avril, plusieurs **messages d'incitation à la haine et à la violence** visant certaines personnes, communautés ou leurs familles ont circulé, principalement sur les réseaux sociaux. Des **cas d'agressions** contre des personnes soupçonnées d'appartenir à des groupes armés auraient également été rapportés.

Le 28 avril 2026, le Procureur du Pôle national de lutte contre la cybercriminalité a publié un communiqué alertant l'opinion publique sur plusieurs comportements observés dans le cyberspace susceptibles de constituer des infractions à la législation pénale malienne. Le communiqué dénonçait notamment :

- Des appels à la haine, à la violence et à la justice populaire, jugés contraires au vivre-ensemble et à la cohésion sociale.
- La diffusion de messages de désinformation et de rumeurs non fondées susceptibles de troubler l'ordre public.
- La propagation d'informations tendancieuses visant à perturber les services publics et le fonctionnement normal des établissements d'enseignement.

Le 5 mai 2026, les autorités régionales de Tombouctou ont organisé une rencontre de sensibilisation réunissant les forces vives de la région autour des enjeux de cohésion sociale et de vivre-ensemble. À cette occasion, le Gouverneur a insisté sur la nécessité de préserver la protection de toutes les communautés ainsi que de leurs biens, tout en mettant en garde contre toute forme de stigmatisation, d'amalgame ou d'incitation à la violence communautaire.

RÉPONSE

Au premier trimestre 2026, seulement **4 % des personnes ciblées²** par les interventions de protection ont pu être effectivement atteintes, traduisant une couverture très limitée des besoins identifiés. Dans le contexte actuel, la réponse opérationnelle reste fortement contrainte par des restrictions d'accès, particulièrement dans les régions les plus affectées par l'insécurité.

Au lendemain des attaques, les efforts ont été principalement orientés (dans les zones ayant subi les attaques) vers le monitoring à distance, la collecte d'informations et le suivi de la situation de protection, ainsi que l'évaluation des besoins psychosociaux des populations affectées. Par ailleurs, la destruction des infrastructures de communication dans plusieurs localités, notamment à **Kidal, Labezanga et Tessit**, complique davantage la remontée d'informations, le suivi des incidents de protection et la capacité des acteurs humanitaires à assurer une réponse rapide et adaptée.

Enfin, le **financement du Cluster Protection demeure extrêmement limité**, avec un niveau de couverture estimé à seulement 8 %, ce qui restreint significativement la mise en œuvre des activités planifiées et la capacité de réponse aux besoins croissants.

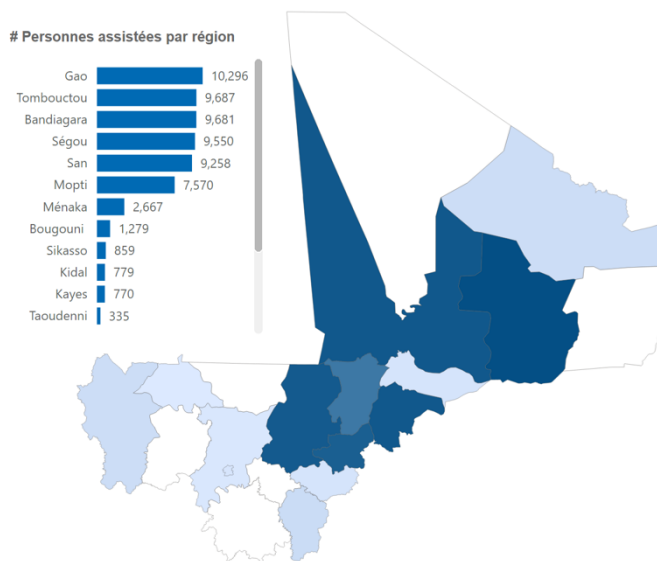
DÉFIS LIÉS À L'ACCÈS

Depuis les attaques du 25 avril 2026, les contraintes d'accès humanitaire au Mali se sont considérablement aggravées, limitant la capacité des acteurs humanitaires à atteindre les populations les plus vulnérables. L'insécurité accrue sur plusieurs axes routiers, la présence de checkpoints irréguliers et les risques liés aux engins explosifs restreignent la circulation des équipes et des biens humanitaires dans de nombreuses zones affectées. Cette dégradation sécuritaire a également entraîné la suspension temporaire des activités humanitaires à Kidal, en raison de l'intensification des risques pour le personnel et des difficultés opérationnelles sur le terrain. Dans ce contexte, l'accès aux populations déplacées et aux communautés hôtes reste fortement compromis, notamment dans les régions du nord et du centre, où les besoins humanitaires continuent pourtant de s'intensifier.

Zones d'intervention

Personnes assistées par région

Gao	10,296
Tombouctou	9,687
Bandiagara	9,681
Ségou	9,550
San	9,258
Mopti	7,570
Ménaka	2,667
Bougouni	1,279
Sikasso	859
Kidal	779
Kayes	770
Taoudenni	335



² [Suivi des réalisations du Cluster Protection Mali](#)

RECOMMANDATIONS

RISQUE 1 Attaques contre les civils, homicides et attaques contre les biens de caractère civil

PARTIES AU CONFLIT ET REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES

- Appeler à la cessation immédiate des hostilités et au respect du droit international humanitaire ainsi que du droit international des droits de l'homme, notamment en garantissant la protection des civils et des infrastructures civiles ainsi que la protection du personnel humanitaire.

CLUSTER PROTECTION ET PARTENAIRES

- Renforcer le suivi et le monitoring de la situation de protection, y compris la documentation des violations et l'analyse des tendances des risques de protection.

RISQUE 2 Mutilations et blessures graves dues aux engins explosifs

CLUSTER PROTECTION ET PARTENAIRES

- Renforcer les campagnes de sensibilisation sur les risques liées aux engins explosifs, à travers des messages radios et d'autres supports de communication adaptés, dans les localités affectées par les récentes attaques.

BAILLEURS DE FONDS

- Mobiliser des financements d'urgence pour garantir une prise en charge rapide et spécialisée des victimes d'engins explosifs, incluant les soins médicaux d'urgence, la réhabilitation physique et le soutien psychosocial, avec une attention particulière aux besoins des victimes dans les régions de Kidal et Gao, fortement affectées par les récents incidents.

RISQUE 3 Violences basées sur le genre

PARTENAIRES PROTECTION ET BAILLEURS DE FONDS

- Activer des cliniques mobiles et/ou des équipes de réponse rapide afin d'assurer la prise en charge immédiate des survivants de VBG, incluant les premiers secours psychologiques, les soins médicaux d'urgence, et l'administration de kits de prophylaxie post-exposition (PEP) dans un délai de 72 heures.
- Réhabiliter et financer en urgence les points focaux communautaires ainsi que les gestionnaires de cas afin de garantir la continuité des services.

RISQUE 4 Mouvement de population, blocus et restrictions de mouvement

BAILLEURS DE FONDS ET PARTENAIRES PROTECTION

- Soutenir le déploiement des mécanismes de réponse mobile d'urgence afin d'assurer une évaluation des besoins et prise en charge rapide des personnes affectées, incluant les services de protection, de soutien psychosocial et d'assistance d'urgence.

PARTIES AU CONFLIT

- Faciliter l'accès des populations aux services sociaux essentiels et à l'assistance humanitaire

RISQUE 5 Désinformation

CLUSTER PROTECTION ET PARTENAIRES

- Élaborer et diffuser des messages sur la cohésion sociale afin de prévenir les effets de la désinformation, en impliquant les acteurs de la cohésion sociale ainsi que les autorités nationales.
- Elaborer et diffuser des messages de sensibilisation sur la protection du personnel humanitaire et sur le respect des principes humanitaires, afin de faciliter les interventions humanitaires dans les différentes localités concernées.



Pour plus d'informations, veuillez contacter : sallo@unhcr.org

Méthodologie : Ce document a été élaboré sur la base des informations collectées par les acteurs de protection, notamment le monitoring de protection, au cours du premier trimestre 2026 et après les attaques des groupes armés le 25 avril 2025 au Mali. L'équipe de coordination du Cluster Protection ainsi que les membres de l'ICC, et les collègues du GPC ont été consultés pour compléter l'analyse et s'assurer de sa pertinence dans le contexte actuel et pour la mobilisation des ressources et de la réponse.